



Procès-verbal

Commission Pratiques féminines



Réunion du : 12 Septembre 2024

A : Vesoul - siège du district Haute Saône - 10H00 - 12H30

Présents : Stéphanie BARBIER- Yannick LAURENT- Cyrille LAMBINET - Marc TISSERAND - Christophe GIRARDET - Maxime BONIN

1°) **Début de saison 2024-2025 :**

Suite à une décision de la Commission Sportive de la Ligue BFC de repêcher l'équipe de DANNEMARIE, sans consulter au préalable les 2 districts, la commission après échanges, valide le fait de refaire le calendrier du groupe de D1F en décalant la reprise de ce championnat au 22 Septembre 2024, pour éviter 2 exempts par journée avec le calendrier actuel.

Le calendrier de ce championnat est aussi modifié, 4 journées supprimer.

- Pas de modification depuis le PV du 30/08/24, sauf
 - o U13 : ajout de MORTEAU/MONTLEBON dans le groupe G à la place de l'exempt.
- Rappel : les demandes de modifications de date et horaire de match se font obligatoirement par FOOTCLUBS avec accord du club adverse (validation demande FOOTCLUBS). Attention : pour un changement de date, il doit y avoir la nouvelle date acceptée par les deux clubs.

Date limite pour les changements :

- Avant le mardi précédant la rencontre 24H pour les sénières et U18F
- Avant le jeudi précédant la rencontre 12H pour les Jeunes (U15F et U13F)

2°) **Tirage des coupes :**

Ce tirage est réalisé pour les deux catégories sénières et la catégorie U15F à 8.

- o Sénières à 11 : 28 équipes – deux groupes géographiques de 14 équipes – 12 matches et 4 exempts – dimanche 3 novembre 10 H00.
 - Ent VILLERS/CHATELEU – LAC REMORAY VAUX
 - LIEVREMONT ARCON – LE RUSSEY
 - DYNAMO – LAVERON
 - MONTS DE VILLERS – PLAIMBOIS MIROIR

- PONTARLIER – HAUT LISON
- ORCHAMPS VENNES – LES FONGES
- NOIDANS LES VESOUL – MONTANDON
- VILLARS/ ISLE SUR DOUBS – PASSAVANT
- BESANCON FOOT – PAYS MINIER
- COLOMBE LES VESOUL – ETALANS VERNIERFONTAINE
- RIOZ – BESANCON RACING 2
- ORNANS – VOUEAUCOURT

- Exempts : AVOUDREY, ARCHE, PONT DE ROIDE, GJ LURE /HAUTE LIZAIN 2

- Séniores à 8 : 30 équipes – Deux groupes géographiques de 15 équipes - 14 matches et 2 exempts – Dimanche 29septembre 2024 10 H00.
 - AMANCE – BESANCON FOOT 2
 - CHAMPLITTE – 4 RIVIERES
 - BESANCON VELOTTE – LA ROMAINE
 - AUTREY LES GRAY – CHATILLON DEVECEY
 - DOUBS SUD – SEVEUX
 - AIGREMONT MONTOILLE – AUXON
 - GJ VAL CERISE 2 – MEMBREY
 - VAUFREY – BRETONVILLERS
 - CHATENOIS LES FORGES – AABC FOOT
 - PREMIER PLATEAU – SAINT HIPPOLYTE
 - COURTEFONTAINE LES PLAINS – Ent CHARQUEMONT/ LES ECORCES
 - EXINCOURT – ARCHE 2
 - VALENTIGNEY FEM – Ent LA BARECHE/LES SAPINS
 - NAISEY – VILLARS SOUS DAMPJOUX

 - Exempts : MONTS DE GY – ABBEVILLERS

- U15F à 8 : 25 équipes – Deux groupes géographiques de 12 ou 13 équipes - 9 matches et 7 exempts – Samedi 20 octobre 2024 15H00.
 - GJ RUDIPONTAIN 1– BELLEHERBE
 - GJ LURE/HAUTE LIZAIN 2 – ARCEY
 - GIRO LEPUIX 1 – US SOCHAUX
 - ENT. ASDAM/CHATENOIS – VOUEAUCOURT
 - FROTEY LES VESOUL – BESANCON VELOTTE
 - VESOUL FC – PONTARLIER
 - VALDAHON – ORCHAMPS VENNES

- RC SAONOIS – VAL DE PESMES
- RIOZ – ARCHE FC

- Exempts : GJ RUDIPONTAIN 2 – GIRO LEPUIX 2 - PAYS MINIER – EXINCOURT - GRAND BESANCON – FONTAIN - PREMIER PLATEAU

Si 2 équipes d'un même club sont qualifiées pour les 1/8^{ème} de finale, alors elles se rencontreront lors de ce tour.

Il sera demandé aux équipes U18F à 8 si elles veulent s'engager en Coupe U18F à 11, une coupe ne peut être organisée dans cette catégorie au vu du nombre d'équipes (5).

La commission lance un appel à candidature pour l'organisation des finales Féminines 24/25 qui auront lieu le samedi 24 mai 2025 ou dimanche 25 mai 2025 suivant l'organisation retenue pour ces finales. Le club devra envoyer un mail à son district pour se porter candidat.

3°) Dérogations :

La commission constate, avec satisfaction, que les demandes de dérogations sont plutôt bien gérées par les clubs qui en comprennent le sens.

- Avant d'accueillir une joueuse ne rentrant pas dans les catégories d'âge des équipes du club, il est nécessaire que le club entreprenne une démarche auprès des techniciens de leur district avant de déposer la demande de licence.
- Si après l'échange, il y a accord pour entreprendre la démarche, la licence se doit d'être validée avant de solliciter la dérogation en donnant le numéro de licence et la date de naissance.
- Il est rappelé qu'il ne peut pas y avoir de dérogation pour jouer en séniors foot à 11 et au premier niveau chez les jeunes.
- Il est précisé que le nombre de dérogations ne peut pas être supérieur à 2 joueuses par match avec seulement une joueuse (avec dérogation) à la fois sur le terrain.

Prochaine réunion de la commission : à définir

**Le Représentant du District
HAUTE SAONE**

Bertrand NORMAND

**Le Représentant du District du
DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT**

Christophe GIRARDET